

## **VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME DE LA TEMPÊTE EUNICE QUE FAIRE ?**

Tournai, le 18 février 2022

Vous avez été touché par la tempête Eunice, voici comment réagir.

1. Déclarer nous le sinistre au plus vite.
2. Faire des photos :
  - a. Des dégâts
  - b. Des différents biens endommagés (matériels, biens,...)
3. Garder les biens endommagés.
4. Faire une liste des différents dommages avec les informations utiles : valeurs, métrages – m<sup>2</sup>, circonstances.
5. Si possible estimer les dégâts et si les dégâts sont importants, demander des devis.
6. Rassembler un maximum de preuves : factures, photos avant sinistre.

Toute l'équipe de Tournai Assurances

 **0800 82 078**

[info@tournaiassurances.be](mailto:info@tournaiassurances.be)

